Image not found or type unknown

Prendre le nom de son beau-père

Par **Ferapoti**, le **01/04/2019** à **10:13**

Bonjour ,

Depuis de nombreuses années, mon enfant ne veut plus marquer le nom de son père sur les papiers officiels. Il ne veut plus voir le nom de son père où que ce soit . C est son père sur les papiers mais pas dans son cœur. Ca commence à être compliqué Et dernièrement il nous a fait la demande de changer de nom pour prendre le nom de son beau pere qu il considère réellement comme son beau-père.

Comment ça se passe à 12 ans ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **01/04/2019** à **10:55**

bonjour,

je suppose que le beau-père de votre fils est votre mari.

votre fils peut prendre le nom de votre mari comme nom d'usage ou faire une adoption simple avec changement de nom mais il faudra l'accord de son père.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés